

# Lutte contre l'enrichissement illicite/"Opération Mamba" Assumer la responsabilité politique

Jonas OSSOMBEY  
Libreville/Gabon

*A travers nos colonnes, le chef du gouvernement, Franck-Emmanuel Issoze Ngondet, est récemment revenu sur les interpellations des hautes personnalités et l'emprisonnement de deux anciens membres du gouvernement. S'il a garanti de la poursuite de l'opération "mains propres", dénommée "Mamba", dans le cadre de la lutte contre la grande corruption au Gabon, le locataire de l'Immeuble du 2-Décembre a rejeté toute idée de chasse aux sorcières. Martelant que tous les compatriotes devront être logés à la même enseigne.*



Le chef du gouvernement, Emmanuel Issoze Ngondet.

DE l'entretien que le Premier ministre a accordé à la rédaction de l'Union, cette semaine, l'un des faits marquants est certainement l'engagement du gouvernement à veiller à la poursuite des interpellations et autres arrestations des compatriotes cités dans les malversations financières au Gabon. Rejetant toute volonté des pouvoirs publics

de mettre à mal les personnalités citées quel que soit leur bord politique. C'est vrai, comme Franck-Emmanuel Issoze Ngondet l'a relevé, tous ceux qui sont impliqués ou soupçonnés dans les détournements des fonds publics ne devraient pas être livrés en pâture tant la loi leur garantit la présomption d'innocence. Toutefois, cela ne devrait pas conduire les autorités compétentes à lâcher du lest au prétexte d'une pression populaire qui n'est pas toujours au fait de la réalité

des procédures. Tout comme, il ne saurait être question de garder un total black out sur ces affaires qui ont valeur de mise en garde contre tous les potentiels contrevenants. Faut-il rappeler que le fait de savoir que certains supposés intouchables sont sous le coup de la justice n'a pour seul objectif que de dissuader les fonctionnaires véreux. Sauf à s'aveugler inutilement, ils sont encore nombreux dans les administrations de gestion financière à vouloir mettre la main dans les



Le Garde des Sceaux, Alexis Bou-tamba Mbina.

caisses de l'Etat. Si des voix s'élèvent pour flairer la chasse aux sorcières, le gouvernement, dans sa conduite politique, se doit de rassurer tout le monde en donnant les grandes lignes, tout en évitant de faire entrave à l'action judiciaire, quant à l'évolution desdites affaires. C'est vrai, même si la tentation est souvent grande d'avoir les noms de ceux qui sont entendus, il n'empêche que le fait de taire les choses ravive les suspicions auprès de l'opinion publique. Laquelle, sous le couvert de la transparence, manifeste sa volonté de tout savoir. Parfois sans limites. Mais aux

gouvernants de faire dans le juste milieu. Hormis l'écho retentissant qu'elles ont eu, les arrestations de deux anciens membres du gouvernement n'auront pas soulevé de vives interprétations politiques. Même si quelques bruits ont circulé. Certainement parce que cela touchait des personnalités issues du pouvoir en place. A contrario, les interpellations à venir de certains membres de l'opposition, comptables d'une gestion scabreuse des biens publics à l'époque où ils étaient aux affaires, ne devraient pas se faire sans tambours, ni trompette. Beaucoup crie-

ront au loup. Endosser la responsabilité politique consisterait pour le gouvernement à faire toute la lumière sur les dossiers querellés. Histoire, là également, d'éviter que les uns et les autres en profitent pour prendre des raccourcis aux relents politiques. C'est dans cette même optique que la mise en place de la Haute Cour de justice, une juridiction d'exception, est désormais obligatoire. Car, selon la Constitution, elle juge tous les hauts dignitaires de la République, en porte-à-faux avec la loi dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. En ce sens, un ministre dont il est reproché la gestion indelicite des moyens mis à sa disposition est censé répondre devant cette instance des actes commis. Le succès de "l'opération Mamba" ne saura garantir que si toutes les contingences sont prises en compte. C'est dire que la transparence, dans la conduite de l'opération mains propres, devrait être le maître-mot, dans le cadre de cette lutte contre l'enrichissement illicite parti pour susciter l'adhésion et le soutien du plus grand nombre.

## 100 jours du gouvernement/Ministère de la Réforme de l'Etat Les quatre œuvres de Joël Pono Opape

J.K.M  
Libreville/Gabon

*A en croire le ministre en charge de la Réforme de l'Etat, un certain nombre d'actions ont été exécutées depuis l'entrée en activité du gouvernement.*



Photo : Adjif Ntoutoume

Le ministre de la Réforme de l'Etat, Joël Pono Opape.

QUELLES sont les actions qui ont été exécutées par le ministre de la Réforme de l'Etat, Joël Pono Opape, dans le cadre des mesures prioritaires des cent premiers jours du gouvernement ? Selon lui, quatre grands chantiers ont été réalisés par ses services depuis sa prise de fonction. Leurs conclusions seront examinées prochainement, sous forme de textes, en Conseil interministériel avant leur éventuelle approbation en Conseil des ministres. De fait, à en croire M. Pono Opape, sa première tâche aura été d'élaborer les différents textes régissant le fonctionnement du département ministériel dont il a la charge ainsi que son organigramme, en prenant en compte les exigences politiques du moment et l'évolution actuelle de la société. De même, a-t-il poursuivi, il s'est penché sur la problématique du redécoupage électoral de manière à ce que, lors des prochaines Législatives, les Gabonais résidant à l'étranger puissent élire leurs représentants au Par-

lement. D'autant plus que, selon lui, de plus en plus de compatriotes vivent hors du territoire national. A l'évidence, a précisé le membre du gouvernement, ce redécoupage aurait, entre autres avantages, celui de permettre à la Représentation nationale d'être informée des besoins et des difficultés auxquelles sont confrontés nos compatriotes vivant hors du pays. "Ils pourraient ainsi s'exprimer davantage par le biais de leurs élus que par le canal des réseaux sociaux, comme c'est malheureusement le cas aujourd'hui", a avancé le membre du gouvernement. Étant entendu que, selon lui, une telle réforme ne pourrait voir le jour en année électorale. Dans le même ordre d'idées, M. Pono Opape a également annoncé la confection d'un texte visant à mieux réguler le tra-

vail des étrangers dans notre pays, de manière à lutter efficacement contre le chômage des nationaux. "Ce texte, conçu avec le concours de l'Office national de l'emploi (ONE), n'est nullement discriminatoire, encore moins xénophobe", a précisé le membre du gouvernement. Il est soutenu, selon lui, par la nécessité de régir certains secteurs d'activités dans lesquels les nationaux ont le sentiment d'être quelque peu marginalisés. Autres réflexions menées par les services de la Réforme de l'Etat : la lutte contre les embouteillages à Libreville et l'amélioration du management scolaire avec, comme établissements pilotes, le collège Raponda Walker de Port-Gentil et le lycée national Léon Mba. Aux yeux du membre du gouvernement, rien d'étonnant à ce que le département ministériel dont il a la charge se penche sur ces thématiques. Vu que, selon lui, le ministère de la Réforme de l'Etat a des compétences transversales et que "les réformes d'ordre institutionnel devraient être évoquées lors du dialogue national inclusif et sans tabou prôné par le chef de l'Etat". C'est dire que, selon le membre du gouvernement, "des textes touchant à la vie des populations ont été conçus pendant les 100 premiers jours du gouvernement".

**CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE ET DES HYPOTHEQUES**

**AVIS AU PUBLIC**

Conformément aux dispositions de l'article 33 de l'ordonnance 5/PR du 13 Février 2012, le Conservateur de la Propriété Foncière porte la connaissance du public qu'une procédure d'immatriculation est engagée suivant les réquisitions et pour les parcelles dont les références sont précisées dans le tableau ci-dessous.

Les éventuelles oppositions aux immatriculations seront à la Conservation de la Propriété Foncière dans le délai de 15 jours à compter de la date de parution du présent avis.

Passé ce délai, la forclusion sera encourue.

N° de la R.I	Date de la R.I	Parcelle	Section	Ville ou District
12 907	27 Janvier 2017	106	ZD	LIBREVILLE
12 909	27 Janvier 2017	135	YQ5	AKANDA
12 910	27 Janvier 2017	136	YQ5	AKANDA
12 911	27 Janvier 2017	31	YQ5	AKANDA
12 912	30 Janvier 2017	97	ZC	LIBREVILLE

P. Le Conservateur  
P.O. ANNICK NGOME